



Lettre d'information

Janvier 2025

L'année 2025 marquera une augmentation significative du volume de plasma à prélever en région AURA, avec une hausse prévue de 15 %, soit 10 000 aphérèses supplémentaires par rapport à l'objectif fixé pour 2024. Face à des effectifs restreints, l'Établissement Français du Sang (EFS) devra atteindre ces objectifs avec des ressources humaines très limitées. Par conséquent, les plages horaires d'ouverture des Maisons du Don seront élargies dès 2025 dans les établissements de Lyon Part-Dieu, Moulins, et Bourg-en-Bresse.

Information du CSE sur les nouveaux horaires d'ouvertures de la MDD de Lyon Part Dieu

Ouverture de la MDD en journée entière 8h à 19h00 du mardi au vendredi courant d'année. A ce jour seul le vendredi est ouvert en journée. MDD fermée le lundi. En 2024 cette MDD a réalisé 6 000 aphérèse plasma contre 7500 espérées. 3,4 ETP sont recrutés (IDE et ERD) en 2024 par anticipation du budget 2025 L'objectif 2025 a été fixé par la direction à 10 000 aphérèses soit 25% en plus par rapport au réalisé 2024.

Pour atteindre cet objectif la direction compte ouvrir en 2025, la MDD 15h00 de plus par semaine, en ajoutant un séparateur et 3,4 ETP (Employé Relation Donneur et IDE).

Concernant cette ouverture à venir, en journée : vu les contraintes de planification imposées à ce jour, par l'ouverture de la MDD en demi journées (pas de pause ou une pause à 15h00 pour déjeuner) il sera plus pratique d'être planifié en journée.

La CFDT signale des préoccupations concernant l'arrêt de la planification des temps dédiés à la lecture des procédures et des mails, ce qui déstabilise et inquiète fortement le personnel. Bien que la direction évoque désormais un "essai", la CFDT alerte sur le manque de communication préalable, l'impossibilité de réaliser certaines tâches, et l'importance de respecter les procédures de l'EFS.

Par ailleurs, la CFDT s'interroge sur la stratégie de l'EFS concernant les concentrés de plaquettes, en raison de la forte tension observée en fin d'année, particulièrement en région PACA. Cette situation souligne la nécessité de convertir certains donneurs de plasma en donneurs de plaquettes fin de 2024.

Retour CFDT
sur le
CSE de Janvier

Information du CSE sur les nouveaux horaires d'ouvertures de la MDD de Bourg en Bresse

L'ouverture de la Maison du Don (MDD) le jeudi après-midi sera prolongée de 4 heures supplémentaires, ce qui implique un temps de travail de 5h45 pour les salariés, sans pause, évidemment !

En 2024, l'objectif de cette MDD était de prélever 3 200 plasmas, avec un total de 3 131 prélèvements effectivement réalisés. Pour 2025, l'objectif est fixé à 3 500 prélèvements de plasma, soit une augmentation de 10 %.

Aucun effectif supplémentaire ne sera alloué à la MDD de Bourg-en-Bresse, la direction affirmant que ce site est actuellement en « sureffectif ».

Information du CSE sur les nouveaux horaires d'ouvertures de la MDD de Moulins

La MDD de Moulins devra effectuer 3000 prélèvements de plasma en 2025, alors qu'elle a en réalisé 3100 en 2024. Malgré cela la direction accroît en 2025 les horaires d'ouverture de la MDD, sans effectif supplémentaire, de 2h30 pour les donneurs et de 4h00 de travail pour les salariés. Les salariés de Moulins, qui atteignent leur objectif, seront contraints de venir travailler une demie journée de plus à la maison du don !

Entraide au Prélèvement dans la région

La CFDT rappelle que cette disposition de mobilité temporaire intra régionale est basée sur le volontariat et gratifiée par une prime spécifique.

Les sites de Lyon et Grenoble reçoivent le plus d'aide des autres sites de la région pour remplacer des médecins et des IDE.



La CFDT a demandé un focus sur les chauffeurs : on voit rapidement que ce sont les chauffeurs lyonnais qui se déplacent quasi exclusivement pour l'entraide, sur Roanne et en Haute Savoie.

La CFDT estime que l'amplitude de travail de ces chauffeurs dépassent régulièrement les 12h00, durée maximale prévue par la loi !

Le Programme Annuel de prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail : PAPRI Pact 2025

Une présentation du projet de Papriact 2025 est fait en CSE ce jour.

En région la CFDT demandera la réalisation des actions 2024 prioritaires puis repoussées, faute de budget l'année dernière, comme le changement des huisseries du service d'IH de Lyon Croix Rousse enfin !



La CFDT demande une réduction du travail dans des conditions de températures extrêmes, qu'elles soient chaudes ou froides, en particulier lors des collectes mobiles. Après avoir obtenu le test des rafraîchisseurs en collecte mobile en 2024, ainsi que des avancées sur la qualification des salles en été et en hiver, la CFDT poursuit ses efforts. Des équipements de protection individuelle (EPI) rafraîchissants devraient être testés cet été.

La CFDT insiste sur l'importance d'anticiper dès maintenant les modifications des salles de collecte connues pour être non conformes en prévision de l'été. Cet hiver, des prélèvements continuent d'être effectués dans des salles où la température est inférieure à 15 degrés. Devons-nous accepter cette situation ? La CFDT demande des consignes régionales claires et précises concernant l'arrêt ou l'annulation de telles collectes.

Le mise à jour du Document Unique de prévention des risques, par activité et service, va commencer pour 2025 : c'est le moment de faire remonter à votre encadrement en réunion de service et aux représentants du personnel, vos difficultés de travail dont : ambiance de travail, températures, ergonomie, rythme de travail, matériel et les RPS (plannings, délais de prévenance, insécurité de l'emploi... pour que les points les plus importants soient repris dans le PAPRIACT.

Nous vous conseillons donc de nous faire remonter en parallèle vos demandes/observations sur ces points par mail : nallajpaul@yahoo.fr et rolandcfdt69@gmail.com

N'hésiter pas à solliciter les élus CFDT de vos sites en amont !



Retour CFDT
sur le
CSE de Janvier

Planning prévisionnel des collectes événementielles et du travail des dimanches et jours fériés en 2025

La CFDT rappelle que le Code de la santé publique ne prévoit pas que le personnel des services de Prélèvements, QBD ou Contrôle Qualité travaillent les jours fériés et les dimanches. Le décret liste uniquement les activités concourant à la mission de service public : IH, DEL, et conseil transfusionnel.

L'EFS, n'ayant pas réussi à faire modifier ce décret, elle fait comme ci cela n'existait pas. La CFDT a une nouvelle fois écrit au Président pour lui demander son interprétation du décret, mais n'a toujours pas reçu de réponse.

Malgré les propos tenus lors de ses vœux au personnel le 14 janvier 2025, le Président semble encore, ignorer le dialogue social.

La CFDT vous tiendra informé rapidement !

Arrivée des Zones à Faibles Emissions en 2025

À partir de 2025, dans certaines grandes villes, il sera nécessaire de posséder la vignette Crit'Air adéquate pour circuler.

Par exemple, à Lyon, une dérogation est possible pour les travailleurs aux horaires décalés. Cette dérogation permet d'utiliser un véhicule personnel Crit'Air 3 (voitures et deux-roues) pour circuler en Zone à Faibles Émissions (ZFE) si les



Vos Congés Payés d'été 2025

salariés commencent, terminent ou exercent leur activité professionnelle entre 21h et 6h, plus de 52 jours par an.

Cette dérogation, donnée par l'EFS, concerne les techniciens de nuit des services d'IH, DEL, et les personnels d'astreinte des HLA.

Congés de juin à Septembre 2025 sont à poser avant la fin du mois

Comme prévu dans la procédure écrite par l'EFS les congés couvrant la période d'été sont à poser avant le 1er février prochain. Cette procédure prévoit également que ces congés soient validés avant le mois de mars.

- La CFDT vous conseille de déposer vos demandes sur le logiciel de gestion des temps HOROQUARTZ. En cas de litige ou de demande de report de vos congés, le suivi se fait sur le logiciel. C'est aussi via le logiciel que l'on peut suivre, tous les ans, qui a accepté de reporter ses congés.

Comme depuis plus de 10 ans, les élus CFDT du CSE se déplacent sur les sites le premier mardi du mois !

Nous étions début janvier sur Chambéry où l'accueil est toujours chaleureux.

Pour préparer le CSE du mois de janvier et échanger avec les équipes (prélevements, marketing et les personnels du Centre de relation Donneur) sur leurs conditions de travail.


Nous y avons même rencontré une goutte de sang Orange !

Nous serons à Grenoble début Février, on vous y attend !


La CFDT en
visite !



Contacts CFDT de la région :

 Jean Paul NALLATAMBY, Délégué Syndical Régional CFDT EFS AURA et Infirmier à Valence

Tel : 06.59.44.33.78/ mail : nallajpaul@yahoo.fr

 Roland CLERC, Délégué Syndical Régional CFDT EFS AURA et Technicien de laboratoire à Décines

Tel : 06.66.79.96.49/ mail : rolandcfdt69@gmail.com



La Cfdt, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents

Vous souhaitez adhérer :



le site internet CFDT EFS est ICI :

<https://www.cfdt-efs.fr/>



**Rejoignez
nous !**

